UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 114
Séance du 16 octobre 2026

Frais d'inscription des candidats issus des CPGE aux banques de concours

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =	*moitié des membres en exercice présents ou représentés*
Acquisition de la délibération =	*majorité absolue des membres en exercice*

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 28
Nombre de vote contre :
Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 25 septembre 2026.

Les frais d'inscription des candidats issus des CPGE aux banques de concours, tels que figurant dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvés.

Signé le lundi 19 octobre 2026,
A 08:39:00
Par Anne Daguet-Gagey, Présidente



SERVICE CENTRAUX
9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

Point 32 - CA du 16 /10/2026
CFVU du 25 /09/2026

Proposition de frais d'inscription pour les candidats aux concours CPGE de l'EIA

L'EIA a adhéré aux banques de concours ATS, E3a-Polytech et PT pour le recrutement des élèves issus de CPGE en cycle d'ingénieurs. Depuis sa création (2023), l'EIA n'appliquait aucun frais d'inscription aux candidats inscrits à ces banques de concours. Cette adhésion a un coût de participation aux frais d'organisation des concours non négligeable pour l'école (22 600€ en 2025) dont certains sont calculés en fonction du nombre de candidats ayant choisi l'EIA. L'absence de frais d'inscription implique également un important nombre d'élèves candidatant à notre école par défaut, sans motivations particulières pour les spécialités proposées, ce qui engendre un coût humain important pour l'organisation des oraux des candidats admissibles.

Après discussion au sein du conseil d'Ecole le 25 octobre 2025, l'EIA souhaite mettre des frais d'inscriptions pour ces banques de concours **d'un montant de 10€** tant pour absorber une partie des coût générés que pour restreindre les oraux à des candidats motivés.